

RUDOLF SCHALLER

AVOCAT

Monsieur
Pierre-Luc MAILLEFER
Directeur général
MAILLEFER INSTRUMENTS HOLDING
Sàrl

1338 B a l l a i g u e s /VD

le 11 avril 2005

Monsieur le Directeur Général,

Le Dr. Denis ERNI m'a informé de votre souci au sujet des procédures le concernant.

Depuis 1994, M. Denis ERNI se bat devant les autorités judiciaires vaudoises pour obtenir réparation du dommage causé par plusieurs personnes qui ont violé son copyright concernant un guide multimédia plurilingue sur CD1.

D'un côté, M. ERNI a obtenu des mesures provisionnelles urgentes et, dans le procès qui a suivi, une expertise judiciaire très positive. Mais le défendeur est décédé avant la fin du procès et ses héritiers ont répudié la succession. M. ERNI n'a, dès lors, d'autre choix que de se retourner contre les co-responsables.

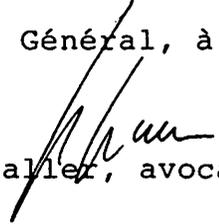
La situation procédurale s'est compliquée à cause des comportements chicaniers de certains adversaires et, malheureusement, de quelques membres de l'Autorité judiciaire, de sorte que M. Denis ERNI a dû se défendre sur plusieurs fronts.

Actuellement, la situation est sous contrôle. En effet, Me Philippe PARATTE, avocat à Neuchâtel, et le soussigné s'emploient à mettre en route une stratégie de défense qui devra permettre, avec l'aide du Prof. Dr. Franz RIKLIN, Université de Fribourg, d'obtenir un résultat satisfaisant.

En tout état de cause, ces procédures n'auront aucune influence sur l'activité de Monsieur ERNI dans votre entreprise.

Je suis à votre disposition pour vous donner de plus amples renseignements et suis prêt à vous rencontrer à cet effet.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, à l'expression de mes sentiments distingués.


Rudolf Schaller, avocat

Copie à M. Denis ERNI